

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVELOT

Mardi 20 Décembre 2016 à 18 h 30

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Mardi 20 Décembre 2016 à 18 h30** à la **Mairie de Chavelot**, sous la présidence de **Monsieur Paul RAFFEL**, Maire.

La convocation a été adressée le **Jeudi 15 Décembre 2016** avec l'ordre de jour suivant :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal du Jeudi 03 Novembre 2016
- 2 - Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
- 3 - Point sur les travaux
- 4 - SMIC : Adhésions
- 5 - SDANC : Adhésions
- 6 - Création d'emplois d'agents recenseurs et Rémunération
- 7 - Personnel communal : Modification du tableau des effectifs
- 8 - Remboursement visite médicale pour transport d'enfants en minibus
- 9 - Attribution de chèques CADHOC
- 10 - Contrat d'assurance des risques statutaires
- 11 - Découverte de la cantine scolaire aux parents : Prix du repas
- 12 - ONF : Règlement d'affouage
- 13 - ONF : Bail de location du droit de chasse – Avenant
- 14 - Budget M14 : Décision Modificative
- 15 - Questions Diverses

Sont présents : **Messieurs BRICE FERINA LAMBERT MAURICE
RAFFEL THOMAS
Mesdames EDEL FORLER JACQUOT M. JACQUOT
N. KURTZMANN LEMOINE MAURICE J**

Sont excusés : Messieurs ALLAIN et PREVOT

Procurations : Messieurs ALLAIN et PREVOT ont donné respectivement procuration à Madame LEMOINE et Monsieur MAURICE.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15
Le Quorum étant atteint,

Madame JACQUOT Mireille a été élue secrétaire de séance

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2016

Des remarques ont été faites notamment sur le **point 5** relatif à l'état d'assiette des coupes de bois de l'exercice 2017 : il faut lire **443 m³ de bois** et non pas 443 m³ de stères. Le **point 7** concernant la modification de la durée de travail est modifié dans le sens où il faut lire « Cependant sa durée hebdomadaire est de 35 heures alors qu'un **28 heures semaine** est suffisant, pour le moment. »

Le procès-verbal de la séance du Jeudi 03 Novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

☞ **Droit de préemption** : Monsieur RAFFEL n'exerce pas le droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ⇒ Immeuble appartenant à M. AYVAZ Turgay, 7 rue des Marronniers
- ⇒ Terrain non bâti appartenant à la SCI CLAMAR, rue du Pré Droué
- ⇒ Immeuble appartenant à M. MALGOUVERNÉ Serge, 5 rue de l'Ecluse

☞ **Signature convention** : Dans le cadre du suivi médical des agents communaux, Monsieur RAFFEL a signé une convention d'adhésion

au service Médecine Préventive avec le Centre de Gestion des Vosges.

3. POINT SUR LES TRAVAUX

➤ relatés par Monsieur Claude THOMAS

☞ Travaux réalisés :

- ⇒ Lasurage des volets et portes extérieures de la Mairie
- ⇒ Réfection de la douche d'un logement 3 rue d'Alsace
- ⇒ Installation d'un tableau interactif dans la classe de Mme Philippe
- ⇒ Création d'un espace en enrobé sur le côté gauche de l'entrée de l'Eglise
- ⇒ Fauchage des bas-côtés des rues de Lorraine, d'Alsace, d'Epinal, RD166a, le long de rue du Cimetière et son prolongement et à l'entrée de la forêt
- ⇒ Abattage des peupliers Place de la République, derrière la Salle de Sports et sur l'aire de jeux (prolongement de la rue des Hameaux)
- ⇒ Mise en place d'une signalisation routière rue de la Batterie au Pré Droué
- ⇒ Pose d'étagères dans le local du Badminton à la Salle de Sports
- ⇒ Pose de 3 bancs dans la cour de l'Ecole Maternelle

☞ Travaux en cours :

- ⇒ Pose d'un drain à l'Ecole Maternelle suite à infiltration d'eau dans le sol et les murs

☞ Travaux à venir :

- ⇒ Installation d'une caméra, avec interphone, à l'entrée du bâtiment périscolaire (plan Vigipirate)
- ⇒ Mise en conformité des bâtiments recevant du public pour accessibilité

4. SMIC : ADHÉSIONS

Le Conseil Municipal émet un **avis favorable** quant à l'adhésion des Communes de **AUZAINVILLERS, MARTIGNY LES GERBONVAUX** et le **Syndicat des Eaux de l'ORMONT** au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

5. SDANC :

Le Conseil Municipal émet un **avis favorable** quant à l'adhésion de la Commune de **URVILLE** et de la **Communauté de Communes de la Région de RAMBERVILLERS** au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif.

6. CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS ET RÉMUNÉRATION

Le Maire indique que la population chavelotaise va être recensée durant la période du **19 Janvier 2017 au 18 Février 2017**. La commune sera divisée en 3 secteurs qui seront assurés par **3 agents recenseurs** formés pour assurer leur mission. Ces personnes sont chargées de passer dans chaque foyer pour déposer et recueillir les renseignements demandés par l'INSEE. Monsieur RAFFEL précise qu'il sera possible de remplir les documents en ligne et les envoyer directement à l'INSEE. Il encourage d'ailleurs cette méthode afin de faciliter le travail des agents recenseurs.

Dans ce cadre, il faut **créer 3 postes** dont la rémunération globale est de **3000 €**, sachant que la commune se verra attribuer une compensation financière de l'Etat de **2917 €**.

Le Conseil Municipal **décide de créer 3 postes** d'agents recenseurs et fixe la rémunération à **3000 €**, soit **1000 € par agent**.

7. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur RAFFEL explique qu'un agent occupant un poste d'**Adjoint Technique de 2^{ème} classe** va changer de grade dans le cadre des avancements de grade par ancienneté. Il sera nommé sur un poste d'**Adjoint Technique de 1^{ère} classe** figurant au tableau des effectifs. En revanche, il propose de supprimer le poste actuel.

Le Conseil Municipal décide de **supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe** et de **modifier le tableau des effectifs**.

8. REMBOURSEMENT VISITE MÉDICALE POUR TRANSPORT D'ENFANTS EN MINI-BUS

Madame MAURICE, Adjointe chargée des Affaires scolaires et périscolaires, explique que dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, des Centres aérés ou même du partenariat avec la Ville de Capavenir Vosges, les employés communaux ou les intervenants extérieurs seront éventuellement amenés à **transporter des enfants en mini-bus**. Elle précise que ces personnes doivent subir une **visite médicale** pour le transport en commun. Elle propose de prendre en charge les frais de visite médicale auprès d'un médecin agréé de l'Administration.

Le Conseil Municipal décide de **prendre en charge la visite médicale** des personnes qui transporteront en mini-bus les enfants du périscolaire et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au prochain budget.

9. ATTRIBUTION DE CHÈQUES CADHOC

Madame LEMOINE, Adjointe aux Affaires Sociales, rappelle que des **chèques CADHOC** sont offerts aux employés communaux en fin d'année. Elle propose de renouveler cette initiative pour cette année.

Le Conseil Municipal décide d'**attribuer un chèque CADHOC** d'un montant de **40 € à chaque agent** de la collectivité.

10. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur RAFFEL rappelle à l'Assemblée délibérante que, lors de sa séance du 23 Février 2016, elle a mandaté le Centre de Gestion des Vosges pour lancer un Appel d'Offres relatif à l'**assurance des risques statutaires des collectivités pour une durée de 4 ans**. La société **GRAS SAVOYE BERGER SIMON** a proposé les meilleurs taux pour couvrir les risques (Décès- Accident de travail – Maladie ordinaire – Longue maladie et maladie de longue durée – Maternité – Paternité) avec une franchise de 15 jours par arrêt sur les risques maladie ordinaire. Il explique ensuite que l'assiette de calcul est basée sur la masse salariale, soit environ 400 000 €, pour une cotisation de 20 000 € environ.

Il présente la convention d'**adhésion** au contrat d'assurance statutaire moyennant un forfait annuel de **100 €** et d'une **cotisation additionnelle** annuelle d'un montant correspondant à **0.40 %** du traitement brut indiciaire et indique, par la même, que le taux retenu est de **5,16 %** pour les agents effectuant **plus de 28 heures semaine** avec une franchise de 15 jours pour la maladie ordinaire et sans aucune franchise pour les autres

risques. Le taux de 1.20 % est retenu pour les agents de **moins de 28 heures semaine** avec 10 jours de franchise.

Le conseil municipal **accepte la proposition de GRAS SAVOYE BERGER SIMON** et **autorise le Maire à signer la convention** avec le Centre de Gestion des Vosges.

11. DÉCOUVERTE DE LA CANTINE SCOLAIRE AUX PARENTS : PRIX DES REPAS

Le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal que l'équipe d'animation propose de faire découvrir la cantine aux parents des enfants qui la fréquentent. Ceci afin de recueillir leur avis et ainsi, éventuellement, améliorer le service. Il propose de fixer le prix du repas en référence à celui d'un enfant avec un quotient familial supérieur à 900 €, soit actuellement **4.30 €**.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le **tarif correspondant au prix d'un repas d'un enfant dont le quotient familial est supérieur à 900 €**.

12. ONF – REGLEMENT D'AFFOUAGE

Monsieur Claude THOMAS, Adjoint chargé des Travaux, rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 13 Octobre dernier, il a été décidé de mettre en affouage la parcelle de forêt n° 12 précisant que la commune a donc en charge toute la procédure. Pour ce faire, un règlement doit être établi et accepté par les affouagistes. Il présente donc ce règlement dans lequel sont notamment précisées les rôles et obligations des bénéficiaires.

Le Conseil Municipal **approuve le règlement d'affouage**.

13. ONF – BAIL DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE - AVENANT

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil des remarques formulées par l'ONF eu égard au **bail de location du droit de chasse** dans la forêt communale de Chavelot.

En effet, l'article 6 stipule que le **correspondant local** est l'agent de l'ONF. Or, les missions des agents ONF étant réduites il ne peut en être ainsi. Il propose donc de désigner une autre personne.

Le Conseil Municipal **désigne Monsieur Claude THOMAS**, Adjoint, pour assurer les fonctions de **correspondant local** dans le cadre du bail de location du droit de chasse.

14. BUDGET M14 – DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur RAFFEL explique que les **dépenses** relatives à l'**élaboration du Plan Local d'Urbanisme** et le **Zonage d'Assainissement** doivent être **amorties**. Le montant total s'élève à la somme de **57 185 €** environ. Or, dans le budget primitif M14 de l'exercice 2016, aucun crédit n'a été inscrit. Ces dépenses de fonctionnement et recette d'investissement sont obligatoires. Il propose donc de fixer la durée d'amortissement et de modifier en conséquence le budget en procédant à des **transferts de crédits d'article à article** pour la somme de **11 436.00 €** (amortissement 2016).

Le Conseil Municipal fixe à **5 ans** la durée pour amortir les dépenses concernant les documents d'urbanisme et décide de **faire des transferts de crédits d'article à article** comme suit :

En recettes d'investissement :

- - **11 500 €** de l'article **1328** (autres subventions) à l'article **2802** (Amortissement des documents d'urbanisme)

En dépenses de fonctionnement :

- - **5 000 €** de l'article **6042** (achat de prestation de service) à l'article **6811** (Amortissement des biens)
- - **1 000 €** de l'article **60623** (alimentation) à l'article **6811**
- - **2 000 €** de l'article **6135** (locations mobilières) à l'article **6811**
- - **3 500 €** de l'article **615231** (entretien de voirie) à l'article **6811**

15. QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements des **Donneurs de Sang** et de l'**ADMR** pour le versement de la subvention
- Arrêté du Préfet qui fixe le périmètre de la **nouvelle Communauté d'Agglomération d'Epinal** avec, à compter du **1^{er} Janvier 2017**, **78 communes** et qui comptera 121 délégués titulaires et 71 délégués suppléants. Les élections du Président et des Vice-Présidents auront lieu le 05 Janvier prochain. Puis le 23 Janvier, auront lieu les élections des membres dans les différents organismes.
- Monsieur MAURICE demande à Monsieur le Maire de faire le point sur la **recherche de fuites d'eau**. De grosses fuites sur les branchements ont été détectées et réparées ce qui permet de réduire la consommation d'eau.
- Madame LEMOINE précise que les **Colis de Noël** ont été distribués aux personnes âgées. Les aînés ont été ravis de cet après-midi bien sympathique à la Maison de Chavelot. D'ailleurs de nombreux remerciements ont été reçus en Mairie.

- Monsieur FERINA indique que l'inscription au **Concours Départemental des Villages Fleuris** implique une participation financière de 200 €. Cette inscription n'est plus gratuite. Après réflexion, le Conseil Municipal est opposé à cette inscription.

La séance est levée à 20h30

Le Président de séance,
Le Maire,

Paul RAFFEL

Les membres du Conseil Municipal,

ALLAIN Francis	Procuration donnée à Madame Marie-line LEMOINE
BRICE Daniel	
EDEL Mireya	
FÉRINA Christian	
FORLER Elisabeth	
JACQUOT Mireille	
JACQUOT Nathalie	
KURTZMANN Alexandra	
LAMBERT Rénaud	
LEMOINE Marie-Line	
MAURICE Daniel	
MAURICE Jennifer	
PRÉVOT Olivier	Procuration donnée à Monsieur Daniel MAURICE
THOMAS Claude	